



ASSOCIATION CATHOLIQUE
CANADIENNE DE LA SANTÉ
CATHOLIC HEALTH
ASSOCIATION OF CANADA

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

L'ACCS VEUT QUE LE GOUVERNEMENT ADOpte UNE POSITION FERME

OTTAWA — Un moratoire volontaire n'arrivera pas à protéger les Canadiennes et les Canadiens contre les problèmes graves que posent les nouvelles techniques de reproduction. L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) trouve que le moratoire volontaire, annoncé par Santé Canada, portant sur neuf pratiques et techniques de reproduction n'est pas suffisant; il faut régir leur utilisation au Canada par une loi et des lignes directrices rigoureuses.

«Tout comme le gouvernement, nous croyons que ces nouvelles techniques de reproduction constituent une menace grave pour les valeurs humaines fondamentales», a déclaré Leo Steven, président du conseil d'administration de l'ACCS. Dans un mémoire qu'elle a présenté à la Commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction, l'ACCS a souligné les valeurs communes qui sont parties intégrantes de la tradition canadienne. Il s'agit du respect et de la dignité de la vie humaine à toutes les étapes et du respect des valeurs liées à la filiation biologique et aux liens de famille. L'ACCS presse le gouvernement de se donner un cadre de travail fondé sur des normes éthiques pour le guider dans ses démarches.

L'ACCS craint que le moratoire volontaire visant à faire cesser l'utilisation de neuf techniques génétiques et de reproduction n'arrivera pas à protéger la population canadienne contre les conséquences graves sur le plan social et éthique de ces pratiques. M. Steven a souligné que : «L'ACCS considère qu'il ne faut pas laisser aux chercheurs et aux médecins le soin de s'autoréglementer. Le moratoire volontaire laisse ce nouveau domaine sans supervision.» Au cours des audiences publiques de la commission royale, plusieurs ont demandé un moratoire sur l'introduction éventuelle de nouvelles techniques ou programmes qui serait inscrit dans une loi jusqu'à ce que des mesures rigoureuses soient instaurées. Il faut des sanctions pénales pour protéger la santé publique et les valeurs fondamentales ainsi qu'un moyen de réglementer l'arrivée de nouvelles techniques de reproduction.

Lors de l'annonce du moratoire volontaire, la ministre de la Santé, Diane Marleau, a indiqué que cette mesure n'était qu'un premier pas en vue de l'établissement d'un régime permanent de gestion de ces techniques l'an prochain. «Il faut vite passer une loi pour réglementer les techniques de reproduction. L'ACCS enjoint le gouvernement d'agir rapidement.»

L'ACCS demandera à rencontrer la ministre de la Santé pour discuter des façons dont l'association pourrait participer à la création d'un programme de gestion et d'un cadre de travail fondé sur des normes éthiques dans le but d'aider le ministère à légiférer dans ce domaine.

(à suivre)

L'Association catholique canadienne de la santé est une association nationale chrétienne qui s'intéresse au domaine des soins de santé selon la tradition de l'Église catholique romaine. Parmi ses membres, on compte huit associations provinciales/régionales, 137 hôpitaux et foyers de soins de santé, 121 membres associés (communautés religieuses, diocèses, guildes de médecins, etc.), 47 membres propriétaires d'établissements de soins de santé, ainsi que 332 membres personnels. L'ACCS se préoccupe de la santé sous tous ses aspects: physique, psychologique, spirituel et social.

—30—

Pour de plus amples renseignements, joindre:

Richard Haughian, D.Th.
Président, ACCS
(613) 731-7148

1^{er} août 1995
(04-95)